



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 21 septembre 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230921_056 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

Date de la convocation : 15 septembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Date d'affichage : 27 septembre 2023	Nombre de présents : 39	Contre :
Secrétaire de séance : Alain GUILLON	Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Secrétaire auxiliaire Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 39	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 15 septembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUDOUX François – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNEAU Olivier – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – COUEGNAS Liliane – DELLIERE Nicolas – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – MAGNON Bernadette – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PEYRAT Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – SIROT Dominique – TANGUY Jacques – VARESCON Chantal – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
Reçu le 27/09/2023

**N° C20230921_056 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 15 septembre 2023 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Monsieur Alain GUILLON, représentant la Commune de la Trimouille, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Adhésion de la Commune de Concremiers (36)**
- 2. Représentation du SIMER au sein du GAL Sud Vienne**
- 3. Modification du tableau des effectifs**
- 4. Questions diverses.**

Le Président,

Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
Reçu le 27/09/2023

COMITE SYNDICAL
du 5 avril 2023
Assemblée Générale

SIMER
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL
Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
036401 MONTMORILLON CEDEX
Tél : 04.49.91.11.90 ■ 05.49.91.62.66

Reçu le 27/09/2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 12 avril 2023
Secrétaire de séance : Christophe MARTIN
Secrétaire assistant : Nathalie MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 46
Nombre de nouveaux : 3
Nombre de votants : 49

Le 5 avril de l'an deux mille vingt-trois à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 31 mars 2023, sous la Présidence de Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente (en l'absence du Président).

Présents :

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BATTLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARTRIN Noémie – CHERASSIER Joël – DAVID Daniel – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – HABERJATER Patrick – HAQUET Lydia – HELIE Laura – JALADEAU Gilbert – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTIN Jean-Louis – MELON Jean-Pierre – MONNAIS Xavier – MOREAUX Philippe – MORISSET René – MOULIN Denis – NADLER Use – PHILIPPAULT Daniel – PICARD Patrick – PIERRE Alain – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHE Guy – TANGUY Jacques – THIMONIER Daniel – VALLADE Michel – VARESCON Chantal.

Pouvoirs :

De RAIMBERT Christèle à CHABAUD Justine – De MAILLET Hugues à CHARRIER Patrick – De COX Nathalie à PICARD Patrick.

N°C20230405_025 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

Nombre de délégués en exercice : 193
Nombre de présents : 46
Nombre de nouveaux : 3
Nombre de votants : 49

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité : ☐

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-DJ/81-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Vu la délibération du comité syndicat n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical,

La 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence du Président, rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 31 mars 2023 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Monsieur Christophe MARTIN, représentant la Commune de Montmorillon, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 est approuvé sans réserve.

La 1^{ère} Vice-Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

1. Elections pour le remplacement de plusieurs autres membres du Bureau syndical,
2. Approbation du compte de gestion 2022 du budget général,
3. Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats,
4. Vote du budget général pour l'année 2023,
5. Modification du tableau des effectifs,
6. Versement d'une subvention à l'organisation syndicale « Force Ouvrière »,
7. Questions diverses.

Par ailleurs, la 1^{ère} Vice-Présidente rend compte des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité, ainsi que la liste des marchés conclus en 2022/2023

Cette délibération n'appelle aucun débat ni aucune observation.

N°C20230405_026 : Elections pour le remplacement de plusieurs autres membres du Bureau syndical

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 46	Contre :
Nombre de députés : 3	Absentéisme(s) :
Nombre de votants : 49	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

AR Prefecture

le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-02/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 5.3.
la délibération n°C20201005_048 en date du 5 octobre 2020 fixant le nombre des autres membres du Bureau Syndical et celle n°C20201005_049 concernant l'élection des autres membres du Bureau,
la délibération n°C20221207 en date du 7 décembre 2022 portant élection d'un autre membre du Bureau Syndical,
Vu La composition des bureaux de vote et les résultats du scrutin ci-annexés.

La 1^{er} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Pour mémoire, le Bureau syndical ne dispose pas de pouvoirs propres, il peut recevoir des attributions du Comité syndical pour l'ensemble de l'objet réalisé par le Syndicat, à l'exception des missions suivantes :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- De l'adhésion du Syndicat à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

Il peut également émettre des avis et formuler des vœux.

De façon traditionnelle, il se réunit 3 fois par an (mars, juin et novembre) en amont des séances du Comité syndical.

Sa composition est fixée par les statuts comme suit :

- le Président,
- un ou plusieurs Vice-Présidents,
- et, éventuellement, un ou plusieurs autres membres du Comité syndical.

Lors de sa séance du 5 octobre 2020, consacrée au renouvellement des instances du Syndicat, l'Assemblée Générale avait décidé :

- o de conserver la représentation des Vice-Présidents au sein du Bureau, ainsi que la suivante pour les autres membres du bureau :

Territoires	Nombre de représentants
CC Vienne et Gartempe	4
CC Civraisien en Poitou	3
CA du Grand Châtelleraut	1
CU de Grand Poitiers	2
CC des Vallées du Clain	1
CC du Haut Limousin-en-Marche	1
TOTAL	12

- o de consentir différentes délégations au Bureau dans le domaine de la gestion courante du Syndicat et notamment en matière de ressources humaines

Suite à différents mouvements récents parmi les communes adhérentes, il conviendrait de procéder au remplacement de 3 membres, à savoir :

- pour le territoire de la CC Vienne et Gartempe : Madame Véronique WUYTS, dont le mandat de Maire a pris fin en février dernier ;
- pour le territoire de la CC du Civraisien en Poitou : Monsieur Frédéric TEXIER suite à son élection de Vice-Président du 7 décembre ;
- Pour le territoire de la CA Grand Châtelleraut : Monsieur Frédéric PIERRON suite à une nouvelle désignation de la Commune de Lésgigny.

Conformément aux statuts du SMER, les autres membres du Bureau sont élus par le Comité au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant qu'il a été procédé à la constitution des bureaux de vote, dont la composition figure en annexe.

La 1^{ère} Vice-Présidente, après avoir délivré les informations utiles aux opérations de vote, invite les candidats à se faire connaître.

AR Se portent candidats :

- Monsieur GEORGES Alain, délégué de la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut,
- Monsieur GIRARDEAU Jules, délégué de la commune de Valence-en-Poitou,
- Monsieur MELON Jean-Pierre, maire et délégué de la commune de l'Isle-Jourdain,

Considérant que les opérations de vote se sont déroulées dans les conditions réglementaires.

La Vice-Présidente, Justine CHABAUD, porte à la connaissance de l'Assemblée les

résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 49
- Nombre de bulletins blanc et/ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 24
- Ont obtenus :
 - o GEORGES Alain, GIRARDEAU Jules, MELON Jean-Pierre : 45 voix

Sont ainsi élus autres membres du Bureau syndical :

- GEORGES Alain, GIRARDEAU Jules, MELON Jean-Pierre

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20230405_027 : Approbation du compte de gestion 2022 du budget général

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 46	Contre :
Nombre de nouveaux : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 49	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.2121-31 et L.1612-12,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mibte pour l'Équipement Rural,

Vu le compte de gestion annexé.

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05.04.2023

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du Comptable Public à l'ordonnateur.

Il reprend le résultat des exercices précédents, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion doivent être conformes à ceux du compte administratif, qui sera également soumis au vote.

Après présentation en séance par Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux du SGC Sud-Vienne, le Comité décide :

- o D'approuver le compte de gestion 2022 du budget général (24400) ;
- o D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le compte de gestion 2022.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20230405_028 : Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 46	Contre :
Nombre de nouveaux : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 49	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-12 à L.1612-13,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Vu la délibération n°C20220401_034 approuvant le budget primitif pour l'année 2022.

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif et les éventuelles décisions modificatives.

Conformément à l'article L.1612-12, il doit être présenté et approuvé par l'Assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte et doit faire l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05.04.2023

Ce dernier dresse le bilan de l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées pour chaque section (fonctionnement et investissement), il constitue donc un arrêté des comptes de l'ordonnateur. Comme précédemment indiqué, il doit être en concordance avec le compte de gestion, tenu par le Comptable public.

Le SMER a pour habitude de voter en même temps le compte administratif et le budget pour permettre l'intégration des résultats.

Ce budget général du Syndicat est présenté selon la nomenclature comptable M14 applicable aux Services Publics Administratifs (SPA). Pour l'année 2022, il a été voté le 1^{er} avril en fait l'objet d'aucune décision modificative.

Après présentation du rapport retraçant l'évolution des dépenses et des recettes nettement, le Comité décide :

- o D'adopter le compte administratif 2022 du budget général, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	629 945,36 €
Recettes	642 129,55 €
Résultat de l'année	12 184,19 €
Résultat de fonctionnement reporté	3 071,10 €
Résultat de clôture	15 255,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 150,55 €
Recettes	13 647,81 €
Résultat de l'année	- 4 502,74 €
Résultat d'investissement reporté	32 133,69 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	27 630,95 €

RESULTAT CUMULE	
	42 886,24 €

- o D'affecter les résultats 2022 du budget général, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	15 255,29 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	27 630,95 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°20230405_029 : Vote du budget général pour l'année 2023

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 46	Contre :
Nombre de non-votés : 3	Abstention(s) :
Nombre de votants : 49	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Delibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-2 à L1612-11,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/BI-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

La 1^{er} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Avant de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2023, le rapport joint en annexe est présenté par la 1^{ère} Vice-Présidente.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- o D'adopter le budget primitif 2023 dont les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	701 064,00 €	685 808,71 €
REPORTS	- €	15 255,29 €
Total 1 - exercice de fonctionnement	701 064,00 €	701 064,00 €
	DEPENSES	RECETTES
VOTE	45 474,95 €	17 844,00 €
REPORTS	- €	- €
Total 2 - section d'investissement	45 474,95 €	17 844,00 €
TOTAL BUDGET 2023 (1 + 2)	746 538,95 €	718 908,00 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20230405_030 : Modification du tableau des effectifs

AR Préfecture

Nombre de délégués en exercice : 193
 Nombre de présents : 46
 Nombre de nouveaux : 3
 Nombre de votants : 49

Pour :
 Contre : 2
 Abstention(s) : 0
 A l'unanimité :

Délibération

le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/01-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par la voie délibérante.

Il est conforme du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023.

La Vice-Présidente, **Josette COLAS**, présente le rapport suivant :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a transmis au SIMER les tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2023.

Pour rappel, la Loi d'août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique a supprimé le passage en Commission Administrative Paritaire des avancements de grades.

Pour ce faire, le Président du SIMER a pris un arrêté le 15 décembre 2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion, nécessaires pour la promotion des agents. Les avancements au choix sont sur proposition de l'autorité territoriale qui tient compte des conditions requises pour chaque cadre d'emplois, mais également de la valeur professionnelle des agents suite aux évaluations annuelles.

Ainsi sur proposition du Président, il paraît nécessaire de faire évoluer certains agents qui remplissent les conditions d'avancement dans leur cadre d'emploi. Les modifications des tableaux seraient les suivantes et rentreraient en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023 :

BUDGET GESTION DES DECHETS	
CREATIONS (avancements)	SUPPRESSIONS
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à 31/35 ^{ème}	- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 31/35 ^{ème}
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'Adjoint Technique

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

CREATIONS (avancement) SUPPRESSIONS

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Les propositions d'avancement au titre de la promotion interne 2023 n'ont quant à elles pas été transmises à ce jour par le Centre de Gestion de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- o D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté et qui reprend les modifications susvisées.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20230405_031 : Versement d'une subvention à l'organisation syndicale « Force Ouvrière »

Pour : 47
 Contre : 2
 Abstention(s) : 0
 A l'unanimité :

Nombre de délégués en exercice : 193
 Nombre de présents : 46
 Nombre de nouveaux : 3
 Nombre de votants : 49

Délibération :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/01-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu Décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

La Vice-Présidente, **Josette COLAS**, présente le rapport suivant :

Conformément au décret n°85-397 du 2 avril 1985, le SIMER met à disposition du syndicat Force Ouvrière depuis 2019 une partie de son bâtiment situé Place de la Victoire à Montmorillon, ainsi que les équipements utiles à l'exercice de l'activité syndicale (mobilier, téléphone ...).

Au titre de l'année 2023, le syndicat Force Ouvrière a présenté une demande de subvention à hauteur de 200 €, pour couvrir en partie ses frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 200 € au syndicat Force Ouvrière. Etant précisé que celui-ci devra présenter au SIMER un rapport détaillant l'utilisation de la subvention sollicitée.

AR Prefecture

Débat/Observations :

Le délégué de la commune de Moutiers-sur-Bourde s'interroge sur l'usage de cette subvention.
Le responsable des Ressources Humaines lui indique que celle-ci contribuera à participer aux frais d'assurance du local syndical.

Un autre délégué souhaite connaître la raison pour laquelle seul le Syndicat Force Ouvrière est concerné par cette délibération.

La 1^{ère} Vice-Présidente précise qu'aucune autre section syndicale n'est représentée au sein des instances paritaires du SIMER.



ANNEXES

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par la 1^{ère} Vice-Présidente.

La Secrétaire,

Christophe MARTIN

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président
Justine CHAMPAGNE

LISTE des DECISIONS prises par le Président
en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical
 (Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2023)

Objet	Libellé	Associations / bénéficiaires	Code Postal	Ville	Montants HT et/ou Double
20/12/2022	Déclassement infractionnel	SECO ECO-INDUSTRIES	86150	LE WEGANT	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	SNEZ AN SUD-OUEST	38412	CANISJAN	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	SECO ECO-INDUSTRIES	86150	LE WEGANT	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	POUS-LOUROS 86	86000	POTIERS	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	POUS-LOUROS 86	86000	POTIERS	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	FAUN BENOIRNEMENT	67000	QUILBAND-GRANDES	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	FAUN BENOIRNEMENT	67000	QUILBAND-GRANDES	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	CARROSERIE INDUSTRIELLE MOUSSE	79000	MOUY	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	SAP SAMP INDUSTRIES ALUTRAIC PYRENES	33165	CARBON-BLANC	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	SAIL OYVE	89119	SEJUN	Prix unitaire
20/12/2022	Reconduction	ASSOCIATION CICERONE	86400	CIVRAY	1 an
20/12/2022	Reconduction	APEL Jeanm d'Inc	86400	CIVRAY	1 an
20/12/2022	Reconduction	APF de Bâlines, Joëles et Vifromont	86310	BETHINES	1 an
20/12/2022	Reconduction	APF Frédéric Cramm	86250	Brignault-Chaize	1 an
20/12/2022	Reconduction	APF de Bouraines	86410	BOURSE	1 an
20/12/2022	Reconduction	APF de Cherronn	86250	CUSBOULX	1 an
20/12/2022	Reconduction	Association Conseil Local des Parents d'Elèves-FCE	86150	LE WEGANT	1 an
20/12/2022	Reconduction	SYNACTOM	38000	LE BLANC	1 an
12/11/2023	Attribution	Collège d'ignigne Appléline Polhem-Champoux	38075	BORDEAUX	1 an max
12/11/2023	Attribution	Collège d'ignigne Appléline Polhem-Champoux	38075	BORDEAUX	1 an max
24/01/2023	Attribution	LIANTS CHARENTAIS	85000	JANNAZ	Prix unitaire

LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL
en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical
 (Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2023)

BUREAU SYNDICAL du 21 NOVEMBRE 2022

1 / DELIBERATIONS

➔ N° B20221121_053 : Appel d'offres pour la location et la maintenance de deux bennes à ordures ménagères bi-compartimentées de 26t avec 21m3 de capacité

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion du marché pour la location et la maintenance de deux bennes à ordures ménagères bi-compartimentées de 26 tonnes avec 21m³ de capacité ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

➔ N° B20221121_054 : Appel d'offres pour la fourniture et la maintenance de pneumatiques

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- o D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- o D'autoriser la conclusion de l'accord-cadre à bons de commande pour une durée de quatre (4) ans reconductible tacitement un (1) fois pour une période de deux (2) ans ;
- o De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- o De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

N° B20221121_055 : Cessions de différents matériels roulants

Dans la continuité de son programme de renouvellement de matériels roulants et du fait d'engins peu utilisés et après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessous.

Travaux Publics :

Dénomination	Marque	Immatri-culation /N° de série	Référence Interne	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
Tracteur porte-outils 2 places	RENAULT ERGOS 456H	7632 VP 86	TP 19	22/09/2006
Compacteur	BOMAG AD 180	101460420245	RV26	Sept. 1999
Remarque	GOURDON PE 20 SE	3640 TQ 86	REM 101	21/05/2001

→ N° B20221121_056 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'approuver l'admission en non-valeur des filtres irécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessous.
- Compte 6541 : Créances admises en non-valeur

Exercice	Budget concerné	Montant total
2018	24800_Elimination des déchets	21,94 €
2017		4,00 €
	Total	25,94 €

Compte 6542 : Créances éteintes

Exercice	Budget concerné	Montant total
2021	24800_Elimination des déchets	20,28 €
2018		2,00 €
	Total	22,28 €

→ N° B20221121_057 : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Vienne

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion du SIMER au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

→ N° B20221121_058 : Evolution de la participation du Syndicat aux frais de complémentaires santé et prévoyance

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- De maintenir la participation aux frais de complémentaires « prévoyance » à 5 € mensuel par agent.
- De revaloriser la participation aux frais de complémentaires « santé » de 5 € à 10 € mensuel par agent

→ N° B20221121_059 : Evolution du remboursement des frais de repas pour les agents du SIMER

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De revaloriser le montant de remboursement des repas des agents du SIMER dans les conditions fixées ci-dessus de 13 € à 14.50 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

→ N° B20221121_060 : Attribution exceptionnelle de chèques-cadeaux pour les agents du pôle prévention et gestion des déchets du SIMER ayant été impactés par la mise la place de la Redevance Incitative

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser l'achat de chèques/cartes cadeaux qui seraient octroyés aux agents du Pôle Prévention et Gestion des Déchets ayant été impactés par la RI, à l'occasion des fêtes de Noël et remplissant les conditions mentionnées pour un montant maximal de 150 €/ agent auprès des organismes spécialisés.

INFORMATIONS

AR Procédure

Procédures lancées durant le 2nd semestre 2022 :

Marchés attribués :

Marchés subséquents_ **Marché 2022-103 – Fourniture et livraison d'émulsions de bitume**

Pour rappel, il s'agit d'un **accord-cadre multi-attributaire** conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période d'un an. Celui-ci est exécuté au moyen de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins des différents membres du groupement, les deux entreprises retenues sont :

- SCOTPA – 16160 GOND-PONTOUVRE
- LIANTIS charentais – 16200 JARNAC

Depuis sa notification, le 28 juin dernier, deux marchés subséquents ont été attribués à l'entreprise LIANTIS CHARENTAIS pour les périodes et tonnages suivants :

- Du 05/07/2022 au 04/10/2022 (PU/T : 520 € HT) ; 97.5 tonnes facturées.
- Du 05/10/2022 au 30/11/2022 (PU/T : 500 € HT) ; En cours.

Marché 2022-103 – Réalisation de travaux d'assainissement sans tranchée (prestation de microtunnelage), dans le cadre d'un chantier de travaux d'assainissement sur la commune du Dorat (87).

Pour mémoire, dans le cadre du chantier de construction d'un réseau d'assainissement pour le compte de la commune du Dorat, le Syndicat doit recourir à un tunnelier pour permettre au réseau de passer sous un cours d'eau. Au regard des spécificités de cette prestation, le SIMER a donc fait appel au bureau d'études SETEC.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre dernier, l'entreprise VALENTIN a donc été retenue pour une tranche ferme (travaux souterrains RD675 route de Beillac) à hauteur de 432 790 € et une tranche conditionnelle (VC rue des Gaudinottes – Travaux sous autorisation SNCF) pour 327 960 €

Marché 2022-104 – Achat d'un finisseur à pneus neuf ou occasion récente

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 13 juillet dernier, avait choisi de retenir l'entreprise BOMAG pour son modèle New BF 300 P-2, pour un montant de 168 000 € HT. Cependant ce type de matériel devant être utilisé par des agents qualifiés dans ce domaine et ne disposant pas pour le moment des moyens humains correspondants, le Président par décision n°2022-16 a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de mise en concurrence.

Marché 2022-201 – Fourniture et la livraison d'un véhicule utilitaire avec hayon neuf ou occasion récente

Afin de palier les besoins destinés au transport de différents conteneurs en plastique pour les ordures ménagères et le tri ainsi que, ponctuellement, des palettes de sacs poubelle, une procédure adaptée a été lancée pour l'achat d'un véhicule utilitaire avec hayon. Celle-ci a été attribuée à la société SAVLOC basée à DOMPIERRE-SUR-MER (17) pour un montant de 46 980 € HT avec un délai de livraison de 37 semaines (réception fin juillet). Le modèle retenu est MANTIGE 3.140.

Marché 2022-204 – Fourniture, livraison et mise en œuvre d'enrobés

Certaines sections d'enrobés situées sur le site de l'Eco-Pôle se sont dégradées et nécessitent donc d'être refaites. Pour cela une procédure a été lancée dont l'attributaire est l'entreprise COLAS basée à BIARD (86) pour un montant estimatif de 127 000 €, ainsi cela permettra de réparer les zones situées notamment sur la plateforme de valorisation du bois, du quai de transfert et de l'aire de lavage. Les travaux seront réalisés avant la fin du mois de novembre.

➔ Dernières sessions réalisées

Pour rappel, depuis 2018, le SIMER utilise la plateforme **Agrastore - Webenchères** qui permet aux entités publiques et entreprises de vendre aux enchères tous types de véhicules et équipements. Grâce à ce dispositif, le Syndicat bénéficie désormais de prix de reprise nettement supérieurs.

Lors de la précédente séance du Bureau Synodal, le 27 juin 2022, les véhicules suivants étaient en cours de publicité et sont désormais cédés :

➔ Budget gestion des déchets :

Dénomination	Marque / Année / Puissance	Immatriculation Référence Interne	Kilométrage	Début d'enchère (TTC)	Enchère finale (TTC)	Acquéreur
Benches à ordures ménagères	DAF CF 330 FA Année 2017 19 tonnes	EL-245-XB (BOM 39)	189 579 kms	30 000 €	47 250 €	COBOS NORTON S.L (Espagne)
	RENAULT PREMIUM Année 2013 19 tonnes	CS-287-AX (BOM 60)	394 000 kms	8 000 €	9 725 €	F.H WELENC SLAWOMIR (Pologne)

La cession suivante est quant à elle toujours en cours, les résultats de l'enchère seront donc présentés lors de la prochaine séance du Bureau Syndical :

Travaux Publics :

Dénomination	Marque / Année	Immatriculation / N° de série	Référence Interne
Tractopelle	CASE/ 580 SLE Année 1996	0052458	TP 9

BUREAU SYNDICAL du 20 MARS 2023

1/ DELIBERATIONS

→ N° B20230320_002 : Appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en œuvre d'entrebâts

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un Accord-Cadre multi-attributaire pour une durée d'un an, reconductible trois fois ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant les marchés subséquents et avenants éventuels ;
- De permettre au Président si l'appel d'offres est infructueux de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.

→ N° B20230320_003 : Cession de différents matériels routants

Dans le cadre des programmes de renouvellement de matériels routants des différents services et des investissements projetés sur l'exercice 2023 et après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessous.

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence Interne	Date de 1 ^{ère} Immatriculation
Tracteur routier	RENAULT Premium	DB-648-JB	SR 94	13/12/2013

Travaux Publics :

Dénomination	Marque	N° de série	Référence Interne	Date de 1 ^{ère} Immatriculation
Tractopelle	CASE/ 580 SLE	165812	TP 32	1997

→ N° B20230320_004 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical a décidé :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessous.

• **Compte 4541 : Créances admises en non-valeur**

Exercice	Budget concerné	Montant total
2021		176,72 €
2020		35,00 €
2019	24800_Elimination des déchets	73,74 €
2018		173,09 €
2017		248,30 €
2016		71,23 €
	Total	778,08 €

• **Compte 4542 : Créances éteintes**

Exercice	Budget concerné	Montant total
2018	24800_Elimination des déchets	8,53 €
2016		213,40 €
	Total	221,93 €

AR

N° 20230320_005 : Modification de la délibération relative au Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Après différents contacts avec les bureaux de recrutement et les premiers candidats rencontrés dans le cadre du remplacement du Directeur, les négociations salariales sont importantes. Les salaires indiciaires de la Fonction Publique sont peu attractifs et la mise en place d'un régime indemnitaire s'impose à toutes les activités.

Le SIMER a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) par délibération du 19 mars 2018 pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés. Celui-ci concernant la filière technique a été complété par délibération le 23 novembre 2021.

Par ailleurs, il est rappelé que ce régime indemnitaire se compose :

- de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) facultatif et non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre, puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Les bornes définies par ces délibérations sont en dessous des seuils prévus et limitent donc les négociations avec les candidats.

Ainsi, afin de permettre au Président et aux Vice-Présidents plus de latitude avec les futurs candidats pour le poste de Directeur Général des Services, le bureau après en avoir délibéré a décidé de parler à compter du 1^{er} avril 2023, les seuils définis par les décrets à leur plafond pour les catégories A, pour les groupes 1 et 2. Les autres dispositions des délibérations précitées demeurent quant à elles inchangées.

→ N° 20230320_006 : Plan de formation pour l'année 2023

Au total, le plan de formation 2023 est estimé à près de 50 000€, dont 40 000€ pour le SPPGD et 10 000€ pour le service TP.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le plan de formation 2023

→ N° 20230320_007 : Avenant à la convention pour le contrôle et/ou la réalisation et le suivi des dossiers des agents affiliés à la CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne

Après en avoir délibéré le Bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant présenté par le Centre de Gestion de la Vienne prolongeant l'adite convention jusqu'au 31 décembre 2023, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

2 / INFORMATIONS

→ Procédures lancées :

- Evolution des conditions économiques des marchés publics au regard du contexte économique :

Face au contexte économique actuel et notamment à la hausse des prix de l'énergie et du carburant, le SIMER fait l'objet depuis plusieurs semaines de sollicitations de la part de ses fournisseurs, afin de réévaluer les conditions économiques des marchés en cours.

Les marchés concernés sont à l'heure actuelle les suivants :

- Marché n°2021-101 « Achat de matériaux de carrière »,
- Marché n°2019-202 « Collecte, transport et traitement des déchets diffus spécifiques et huiles alimentaires »,
- Marché n°2020-202 « Achat de dispositifs de pré-collecte et de composteurs ».

- **Marchés attribués :**

- Marché 2022-103 – Fourniture et livraison d'émissions de bitume _ Marchés subséquents :

Pour rappel, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois par période d'un an. Celui-ci est exécuté au moyen de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins des différents membres du groupement, les deux entreprises retenues sont :

- SCOTPA – 16160 GOND-PONTOUVRE
- LIANTS CHARENTAIS – 16200 JARNAC

Annexe à la délibération N°C20230405_026

**LISTE des POUVOIRS DELEGUES OU BUREAU SYNDICAL
par DELIBERATION de l'ASSEMBLEE GENERALE
en DATE du 5 OCTOBRE 2020**

→ En matière de Commandes Publiques et autres contrats :

1. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et marchés subséquents, de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre), passés selon une procédure formalisée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De prendre toutes décisions concernant la constitution de groupements de commandes au-delà des seuils fixés pour les procédures formalisées ;

→ En matière juridique et contentieuse :

3. D'approuver la conclusion de tout protocole transactionnel destinés à prévenir ou mettre un terme à un contentieux ;

→ En matière de gestion des biens mobiliers et immobiliers :

4. De décider l'aliénation de biens mobiliers au-delà de 4 600 € H.T. ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée au-delà de 12 ans, que la chose louée soit prise ou donnée en bail ;
6. De procéder à la désaffectation ou au déclasserement d'un bien appartenant au domaine public du Syndicat ;

→ Dans le domaine Comptable :

7. De se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables ;
8. De se prononcer sur les indemnités de conseil du Receveur du Syndicat ;
9. De fixer le seuil en deçà duquel le comptable public n'engage pas de poursuites ;

→ En matière de gestion des Ressources Humaines :

10. D'approuver toutes les conventions utiles à la formation du personnel ;
11. D'approuver le plan de formation annuel après avis du Comité Technique ;
12. De fixer et modifier le régime indemnitaire, primes et gratifications, octroyés au personnel du Syndicat ;

Depuis sa notification, le 28 juin dernier, trois marchés subséquents ont été attribués à l'entreprise LIANTS CHARENTAIS pour les périodes et termes suivants :

Du 05/07/2022 au 04/10/2022 (PU/T : 520 € HT) 97.5 tonnes facturées
Du 05/10/2022 au 30/11/2022 (PU/T : 500 € HT) 20 tonnes facturées
Du 01/03/2023 au 31/05/2023 (PU/T : 411 € HT) En cours.

Consommations réalisées :

Budget Travaux Publics :

Désignation	Marque / Année / Puissance	Immatriculation Référence interne	Kilométrage	Débit d'enchère (TTC)	Enchère finale (TTC)	Acquéreur
Tracteur porte-outils	CASE/ 580 SLE Année 1996	0052458 (TP 9)		7 200 €	12 934 €	MJP Matériels (86170 NEUVILLE DE POITOU)
Fourgon plateau	RENAULT ERGOS 22/09/2006	7632 VP 86	532 heures	32 000 €	33 600 €	SAS ADN ENVIRONNEMENT (30250 AUBAIS)
	RENAULT MASTER 24/02/2015	DP-179-GC	126 000 kms	6 000 €	12 366 €	Mr Franck GREDEN (37600 VARENNES)

13. De déterminer selon les textes en vigueur les conditions d'avancement de grades des agents ;
14. De prendre toute décision concernant la signature de convention de mutualisation ou de mise à disposition de services ;
15. De décider des conditions d'accueil des étudiants et stagiaires et des modalités de versement des indemnités de stage ;
16. De déterminer les règles de mise en oeuvre du Compte Epargne Temps ;
17. De fixer les cas et modalités de recours aux astreintes, en fonction de la réglementation en vigueur et afin d'assurer la continuité du service ;
18. De statuer sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
19. De déterminer les conditions d'aménagement du temps de travail dans lesquelles les agents peuvent exercer une activité annexe (militaires, sapeurs-pompiers ...) et approuver toutes les conventions avec les organismes afférents (Ministères EPIC, SDIS ...)
20. De déterminer les conditions et modalités de remboursement des frais de missions occasionnés par le déplacement des agents du Syndicat ;
21. D'approuver toutes les conventions avec les organismes sociaux et de retraite ainsi qu'avec le Centre de Gestion ;
22. D'approuver, dans le cadre des règles en vigueur, les voles et les moyens pour la mise en place par le Syndicat d'un dispositif de participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.



Annexe à la délibération

ASSEMBLEE GENERALE du 5 avril 2023 - 14

COMPOSITION des BUREAUX de VOIE

BUREAU N°1	
Président du Bureau: BOSSEBOUF Jean-Claude	Participant du Bureau: POTUICHON Charlotte
Assesseurs: GABARD Nadine COMPAIN Angélique	Assesseurs: MICHAUD Aurore PELLETIER Tiffany
Agent de liaison: MARTIN Nathalie	
BUREAU CENTRALISATEUR	
Président du Bureau: BARDU Jean-Marie	
Assesseurs: SIRONNEAU Franck GARCIA Emilie	



Assemblée Générale du 5 avril 2023

ELECTION de Membres du Bureau - 1^{er} TOUR
RESULTATS des VOTES

49	Nombre de votants :
4	Nombre de blancs/Nuls :
45	Suffrages exprimés :
24	Majorité absolue :

Candidat		Bureau de vote N°1	Bureau de vote N°2	TOTAUX
GEORGES Aldin, GIRARDEAU Jules, MELON Jean-Pierre	24	21	45	45
TOTAL				45

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
 Reçu le 27/09/2023

Les Assesseurs,

Le Président,

Annexe à la délibération N°C20230405_027

Document communiqué aux électeurs municipaux
 en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978
 modifiée par la loi n° 2016-917 du 7 juin 2016

**SIMER -
 BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2022**

Document communiqué
 en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-753
 du 17 juillet 1978 modifiée par la loi n° 2016-917
 du 7 juin 2016

Document communiqué
 en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-753
 du 17 juillet 1978 modifiée par la loi n° 2016-917
 du 7 juin 2016

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1^{ERE PARTIE} : Situation patrimoniale 3

1. Bilan synthétique Etat III-1.4

2. Bilan Etat I-3.8

2.1. Bilan Actif

2.2. Bilan Passif

3. Compte de répartition synthétique Etat III-1.11

4. Compte de répartition Etat I-4.14

5. Annexes Etat I-9.19

2^{EME PARTIE} : Répartition des ressources 21

1. Répartition des ressources Etat III-1.23

2. Répartition des ressources Etat III-1.23

3. Répartition des ressources Etat III-1.23

4. Répartition des ressources Etat III-1.23

3^{EME PARTIE} : Comptabilité des dotations et valeurs 36

1. Répartition des dotations Etat III-1.17

2. Situation des valeurs inscrites Etat III-1.53

4^{EME PARTIE} : Page des signatures 54

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921-156 D
Reçu le 27/09/2023

36042

NON EN POSTES COMPTABLES : SEC SUR VIGILANCE

EXAMEN DES POSTES COMPTABLES : SEC SUR VIGILANCE

EXAMEN DES POSTES COMPTABLES : SEC SUR VIGILANCE

EXAMEN DES POSTES COMPTABLES : SEC SUR VIGILANCE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

Exercice 2022		Exercice 2021	
Total (en millions d'euros)		Total (en millions d'euros)	
ACTIF	27,20	ACTIF	27,20
Capital	194,75	Capital	194,75
Reserves	30,92	Reserves	30,92
Autres postes	252,07	Autres postes	252,07
ACTIF PASSIF	254,96	ACTIF PASSIF	254,96
Autres postes	113,36	Autres postes	113,36
ACTIF PASSIF	368,32	ACTIF PASSIF	368,32

BILAN (en Euros)

Exercice 2022		Exercice 2021	
Total		Total	
ACTIF	1 419,20	ACTIF	1 419,20
ACTIF PASSIF	199 835,46	ACTIF PASSIF	199 835,46

(1) Réduction suite des surcoûts et provisions
(2) Y compris mandats déjà perçus le jour de comptabilisation

EXERCICE : 2023

SOC SAS VITRUS

3^e EXERCICE DE VOTRE CERCLEAU : 0894Z

EXERCICE : 2022

SOC SAS VITRUS

0894Z

BILAN (en Euros)

BILAN (en Euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
24600 - 21700 -		
ACTIF		
Mise à disposition chez le bénéficiaire	219 218,95	
Attenuation par suite de...	21 630,25	
Montants des équipements	3 871,10	
Montants des immobilisations	23 144,19	
Montants des immobilisations non amortissables		
Montants des immobilisations amortissables		
PASSIF		
Produit global	219 218,95	
Produit global	219 218,95	
Bilan global		
Montants globaux		
Montants globaux		

	Exercice 2022	Exercice 2021
24600 - 21700 -		
ACTIF		
Mise à disposition chez le bénéficiaire	219 218,95	
Attenuation par suite de...	21 630,25	
Montants des équipements	3 871,10	
Montants des immobilisations	23 144,19	
Montants des immobilisations non amortissables		
Montants des immobilisations amortissables		
PASSIF		
Produit global	219 218,95	
Produit global	219 218,95	
Bilan global		
Montants globaux		
Montants globaux		

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
Reçu le 27/09/2023

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
 Reçu le 27/09/2023

EXERCICE 2022 - 31/12/2022

BILAN (en Euros)

	Exercice 2021	Exercice 2022
24100 - BILAN - 31/12/2022		
1. Actif		
1.1. Actif immobilisé		
1.2. Actif circulant		
1.3. Actif hors bilan		
2. Passif		
2.1. Passif immobilisé		
2.2. Passif circulant		
2.3. Passif hors bilan		
3. Total		

EXERCICE 2023 - 31/12/2023

Compte de Résultat Synthétique
 En Milliers d'Euros

	Exercice 2022	Exercice 2023
24100 - BILAN - 31/12/2023		
1. Produits		
1.1. Produits courants		
1.2. Produits financiers		
1.3. Produits exceptionnels		
1.4. Produits hors bilan		
2. Charges		
2.1. Charges courantes		
2.2. Charges financières		
2.3. Charges exceptionnelles		
2.4. Charges hors bilan		
3. Résultat		

1^{er} COMPTES DE BILAN COMPLEMENTAIRE : 660022
 21400 - RENSEIGNEMENTS
 21400 - RENSEIGNEMENTS

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Opérations de l'exercice				

1^{er} COMPTES DE BILAN COMPLEMENTAIRE : 660022
 21400 - RENSEIGNEMENTS
 21400 - RENSEIGNEMENTS

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Opérations de l'exercice				

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056 DE

Reçu le 27/09/2023

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921 05
Reçu le 27/09/2023

SECTEUR DES POSTES COMPTABLES : 066442 BUDGET PRINCIPAL : SEC DES VILLES ETABLISSEMENT : SEINE -

Résultats budgétaires de l'exercice

NATURE	BUDGET PRINCIPAL			BUDGET ANNEXES		
	RECETTES	CHARGES	Excédent ou Déficit	RECETTES	CHARGES	Excédent ou Déficit
TOTAL	58 684,8	43 687,8	14 997,0	14,7	14,7	0,0
dont :						
- budget principal	58 684,8	43 687,8	14 997,0			
- budgets annexes				14,7	14,7	0,0
dont :						
- budgétaires						
- non budgétaires						
TOTAL	58 684,8	43 687,8	14 997,0	14,7	14,7	0,0

SEC DES VILLES : SEINE -

BUDGET PRINCIPAL : SEC DES VILLES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

NATURE	BUDGET PRINCIPAL		Total	BUDGETS ANNEXES		Total
	RECETTES	CHARGES		RECETTES	CHARGES	
TOTAL	58 684,8	43 687,8	14 997,0	14,7	14,7	0,0
dont :						
- budgétaires	58 684,8	43 687,8	14 997,0			
- non budgétaires						
TOTAL	58 684,8	43 687,8	14 997,0	14,7	14,7	0,0

Changement de nomenclature M14 BA à M4 BP avec autonomie budgétaire



AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-D
 Reçu le 27/09/2023

SECTION DES BUDGETS PERSONNALISES

SECTION DES BUDGETS PERSONNALISES

SECTION DES BUDGETS PERSONNALISES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

N° de l'opération	BUDGET PRINCIPAL		BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES	
	2021	2022	2021	2022
1	241 343,42	27 719,82	0	0
2	270 638,26	317 864,76	0	0
3	100 269,00	3 144 254,10	0	0
TOTAL	612 250,68	645 638,68	0	0

Etat Consommation des Crédits

SECTION DES BUDGETS PERSONNALISES

N° de l'opération	Libellé	Total	Répartition par destination						
			1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 + 5	
1	21 826,24	21 826,24	21 826,24	0	0	21 826,24	0	0	21 826,24
2	3 209,15	3 209,15	0	3 209,15	3 209,15	0	0	0	3 209,15
3	55 264,29	55 264,29	0	0	0	55 264,29	0	0	55 264,29
TOTAL	80 300,68	80 300,68	21 826,24	3 209,15	25 035,39	55 264,29	0	0	80 300,68

AR Prefecture
 086-258600493-20230921-C20230921_056-D
 Reçu le 27/09/2023

36042 NOM DU POSTE COMPTABLE : REC CUD VIZIERS SIREN : 314111000 EXERCICE : 2022

Etat Consommation des Crédits

Section d'investissement

N° de articles de crédits (au moyen de vote)	Noms des crédits	Budget primitif	Régularisations	Total prévisions	Mutations	Annulations	Reportés antérieurs	Exercice 2022		
								1	2	3
013	Charges de personnel et frais	13 648,00	0	13 648,00	37 647,81	0	13 647,81	0,13		
65	Autres charges de gestion courantes	23 648,00	0	23 648,00	37 647,81	0	37 647,81	0,20		
66	Charges financières	23 648,00	0	23 648,00	37 647,81	0	37 647,81	32 131,6		
022	Opérations d'emprunt de trésorerie	415 782,00	0	415 782,00	37 647,81	0	37 647,81	3 131,00		
	Totaux	475 726,00	0	475 726,00	113 092,43	0	113 092,43	35 493,73		

36043 NOM DU POSTE COMPTABLE : REC CUD VIZIERS SIREN : 314111000 EXERCICE : 2022

Etat Consommation des Crédits

Section de fonctionnement

N° de articles de crédits (au moyen de vote)	Noms des crédits	Budget primitif	Régularisations	Total prévisions	Mutations	Annulations	Reportés antérieurs	Exercice 2022		
								1	2	3
013	Charges de personnel et frais	87 700,00	0	87 700,00	65 010,16	0	87 700,00	5 251,64		
65	Autres charges de gestion courantes	49 300,00	0	49 300,00	37 204,96	0	49 300,00	22 092,94		
66	Charges financières	500,00	0	500,00	216,65	0	500,00	309,00		
022	Opérations d'emprunt de trésorerie	13 648,00	0	13 648,00	33 647,81	0	13 647,81	11 847,81		
	Totaux	141 148,00	0	141 148,00	136 089,58	0	141 148,00	39 491,39		

N° CRISE IN REACTIVATION : 06042

Statut de l'organisme : SEC SUD VEZE

CONSULTEMENT : 23020 -

N° CRISE IN REACTIVATION : 06042

Statut de l'organisme : SEC SUD VEZE

CONSULTEMENT : 23020 -

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_006

Reçu le 27/09/2023

Etat de réalisation des opérations

Section d'investissement

MONTYD

N° articles plus réalisation en milliers		Montants en milliers	
1	2	3	4
Section 002			
0021	Subtotal	645,21	645,21
	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	2 079,26	8 117,00
	Informations	499,00	984,00
	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	13 647,21	17 617,21
	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	13 647,21	17 617,21

N° articles plus réalisation en milliers

CONSULTEMENT : 23020 -

Statut de l'organisme : SEC SUD VEZE

CONSULTEMENT : 23020 -

Etat de réalisation des opérations

Section de fonctionnement

DIFRABE

N° articles plus réalisation en milliers		Montants en milliers	
1	2	3	4
Section 001			
0011	Subtotal	211,77	211,77
0012	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	421,40	421,40
0013	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	525,00	525,00
0014	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	59,40	59,40
0015	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	1 641,76	1 641,76
0016	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	41,00	41,00
0017	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	4 360,00	4 360,00
0018	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	2 407,00	2 407,00
0019	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	546,43	546,43
0020	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	2 123,04	2 123,04
0021	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	1 850,00	1 850,00
0022	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	260,00	260,00
0023	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	2 379,00	2 379,00
0024	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	239,20	239,20
0025	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	4 914,00	4 914,00
0026	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	410,00	410,00
0027	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	8 127,00	8 127,00
0028	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	16,00	16,00
0029	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	8 914,00	8 914,00
0030	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	4 402,00	4 402,00
0031	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	96 824,14	96 824,14
0032	Prises en compte des opérations de travaux et matériel	93 442,00	93 442,00
	Total		5 004,4

AR Prefecture
 086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
 Reçu le 27/09/2023

Etat de réalisation des opérations
 Section de l'Administration

N° de l'opération	Description de l'opération	Exercice		Total
		2023	2022	
6020	Dotations en capital	3 539,19		3 539,19
6021	Dotations en capital	1 011,46		1 011,46
6022	Dotations en capital	7 017,65		7 017,65
6023	Dotations en capital	489,00		489,00
6024	Dotations en capital	44 379,04		44 379,04
6025	Dotations en capital	1 910,00		1 910,00
6026	Dotations en capital	16 232,36		16 232,36
6027	Dotations en capital	48 432,30		48 432,30
6028	Dotations en capital	44 734,74		44 734,74
6029	Dotations en capital	2 477,43		2 477,43
6030	Dotations en capital	5 435,41		5 435,41
6031	Dotations en capital	76 167,70		76 167,70
6032	Dotations en capital	1 000,00		1 000,00
6033	Dotations en capital	414 491,79		414 491,79
6034	Dotations en capital	1 497,44		1 497,44
6035	Dotations en capital	36 021,45		36 021,45
6036	Dotations en capital	249,45		249,45
6037	Dotations en capital	1 016,20		1 016,20
6038	Dotations en capital	0,00		0,00
6039	Dotations en capital	29 346,50		29 346,50
6040	Dotations en capital	24,81		24,81
Total				24,81

N° de l'opération	Description de l'opération	Exercice	Total
6041	Dotations en capital	2	2
6042	Dotations en capital	2	2
6043	Dotations en capital	2	2
6044	Dotations en capital	2	2
6045	Dotations en capital	2	2
6046	Dotations en capital	2	2
6047	Dotations en capital	2	2
6048	Dotations en capital	2	2
6049	Dotations en capital	2	2
6050	Dotations en capital	2	2
6051	Dotations en capital	2	2
6052	Dotations en capital	2	2
6053	Dotations en capital	2	2
6054	Dotations en capital	2	2
6055	Dotations en capital	2	2
6056	Dotations en capital	2	2
6057	Dotations en capital	2	2
6058	Dotations en capital	2	2
6059	Dotations en capital	2	2
6060	Dotations en capital	2	2
6061	Dotations en capital	2	2
6062	Dotations en capital	2	2
6063	Dotations en capital	2	2
6064	Dotations en capital	2	2
6065	Dotations en capital	2	2
6066	Dotations en capital	2	2
6067	Dotations en capital	2	2
6068	Dotations en capital	2	2
6069	Dotations en capital	2	2
6070	Dotations en capital	2	2
6071	Dotations en capital	2	2
6072	Dotations en capital	2	2
6073	Dotations en capital	2	2
6074	Dotations en capital	2	2
6075	Dotations en capital	2	2
6076	Dotations en capital	2	2
6077	Dotations en capital	2	2
6078	Dotations en capital	2	2
6079	Dotations en capital	2	2
6080	Dotations en capital	2	2
6081	Dotations en capital	2	2
6082	Dotations en capital	2	2
6083	Dotations en capital	2	2
6084	Dotations en capital	2	2
6085	Dotations en capital	2	2
6086	Dotations en capital	2	2
6087	Dotations en capital	2	2
6088	Dotations en capital	2	2
6089	Dotations en capital	2	2
6090	Dotations en capital	2	2
6091	Dotations en capital	2	2
6092	Dotations en capital	2	2
6093	Dotations en capital	2	2
6094	Dotations en capital	2	2
6095	Dotations en capital	2	2
6096	Dotations en capital	2	2
6097	Dotations en capital	2	2
6098	Dotations en capital	2	2
6099	Dotations en capital	2	2
6100	Dotations en capital	2	2

AR Prefecture
 086-258600493-20230921-C20230921_006-D
 Reçu le 27/09/2023

30063

Etat de réalisation des opérations
 SECTION DES REVENUS
 EXPENSES

N° articles classés au budget	Description	Mars 2023		Annulations		Solde
		1	2	3	4	
619	Charges de fonctionnement	13 627,61	13 627,61			0
6459	Subventions de fonctionnement	628 884,20	628 884,20			0
70841	Subventions de fonctionnement	13 627,61	13 627,61			0
70971	Subventions de fonctionnement	13 627,61	13 627,61			0
7199	Subventions de fonctionnement	628 884,20	628 884,20			0
761	Subventions de fonctionnement	13 627,61	13 627,61			0
TOTAL		659 969,42	659 969,42			0

30064

Etat de réalisation des opérations
 SECTION DES REVENUS
 RECETTES

N° articles classés au budget	Description	Mars 2023		Annulations		Solde
		1	2	3	4	
6459	Produits de fonctionnement	13 627,61	13 627,61			0
70841	Produits de fonctionnement	628 884,20	628 884,20			0
70971	Produits de fonctionnement	13 627,61	13 627,61			0
7199	Produits de fonctionnement	628 884,20	628 884,20			0
761	Produits de fonctionnement	13 627,61	13 627,61			0
TOTAL		659 969,42	659 969,42			0

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtés à la date du 31/12/2022

Code	Libellé	Bilans d'ouverture		Opérations		Bilans de clôture		Solde	
		Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit
4011	Compte 4011	257 351,70	257 351,18			257 351,70	257 351,18		
4012	Compte 4012	287 348,38	287 348,28			287 348,38	287 348,28		
4013	Compte 4013	118 535,00	118 535,02			118 535,00	118 535,02		
4014	Compte 4014	104 239,00	104 239,20			104 239,00	104 239,20		
4015	Compte 4015	222 774,30	222 774,30			222 774,30	222 774,30		
4016	Compte 4016	12 179,00	12 179,07			12 179,00	12 179,07		
4017	Compte 4017	12 179,00	12 179,07			12 179,00	12 179,07		
4018	Compte 4018	22 983,11	22 983,11			22 983,11	22 983,11		
4019	Compte 4019	38 878,41	38 878,41			38 878,41	38 878,41		
4020	Compte 4020	18 878,41	18 878,41			18 878,41	18 878,41		
4021	Compte 4021	41 097,97	41 097,97			41 097,97	41 097,97		
4022	Compte 4022	41 097,97	41 097,97			41 097,97	41 097,97		
4023	Compte 4023	41 097,97	41 097,97			41 097,97	41 097,97		

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtés à la date du 31/12/2022

Code	Libellé	Bilans d'ouverture		Opérations		Bilans de clôture		Solde	
		Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit
4024	Compte 4024	26 318,21	26 318,21			26 318,21	26 318,21		
4025	Compte 4025	219 667,52	219 667,52			219 667,52	219 667,52		
4026	Compte 4026	219 667,52	219 667,52			219 667,52	219 667,52		
4027	Compte 4027	21 540,66	21 540,66			21 540,66	21 540,66		
4028	Compte 4028	21 540,66	21 540,66			21 540,66	21 540,66		
4029	Compte 4029	228,00	228,00			228,00	228,00		
4030	Compte 4030	107 878,17	107 878,17			107 878,17	107 878,17		
4031	Compte 4031	8 321,89	8 321,89			8 321,89	8 321,89		
4032	Compte 4032	7 681,04	7 681,04			7 681,04	7 681,04		
4033	Compte 4033	8 321,89	8 321,89			8 321,89	8 321,89		
4034	Compte 4034	8 321,89	8 321,89			8 321,89	8 321,89		

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE

Reçu le 27/09/2023

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-D

Reçu le 27/09/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

N°	Libellé de comptes	Balances d'ouverture		Opérations		Solde		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Libéralité des comptes			58 288,26		58 288,26			
4437	Libéralité des comptes	20 232,36		20 232,36		20 232,36			
4437	Libéralité des comptes	5 000,00		5 000,00		5 000,00			
4437	Libéralité des comptes	418 341,12		418 341,12		418 341,12			
4437	Libéralité des comptes	626 342,11		626 342,11		626 342,11			
4437	Libéralité des comptes	897 833,97		897 833,97		897 833,97			
4437	Libéralité des comptes	31 021,00		31 021,00		31 021,00			
4437	Libéralité des comptes	31 813,00		31 813,00		31 813,00			
4437	Libéralité des comptes	3 390,00		3 390,00		3 390,00			
4437	Libéralité des comptes	4 077,11		4 077,11		4 077,11			
4437	Libéralité des comptes	18 246,00		18 246,00		18 246,00			
4437	Libéralité des comptes	20 234,20		20 234,20		20 234,20			
4437	Libéralité des comptes	3 191,00		3 191,00		3 191,00			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

N°	Libellé de comptes	Balances d'ouverture		Opérations		Solde		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Libéralité des comptes			3 337,10		3 337,10			
4437	Libéralité des comptes	37 040,77		37 040,77		37 040,77			
4437	Libéralité des comptes	3 144,10		3 144,10		3 144,10			
4437	Libéralité des comptes	47 821,00		47 821,00		47 821,00			
4437	Libéralité des comptes	614 880,37		614 880,37		614 880,37			
4437	Libéralité des comptes	14 125,47		14 125,47		14 125,47			
4437	Libéralité des comptes	10 230,17		10 230,17		10 230,17			
4437	Libéralité des comptes	3 242,10		3 242,10		3 242,10			
4437	Libéralité des comptes	210,40		210,40		210,40			
4437	Libéralité des comptes	2 746,00		2 746,00		2 746,00			
4437	Libéralité des comptes	30 874,00		30 874,00		30 874,00			
4437	Libéralité des comptes	10 876,00		10 876,00		10 876,00			

086-258600493-20230921-C20230921_056
 Reçu le 27/09/2023

AR Prefecture

Pf COLLECTE DE PAGES COMPTABLES : 1000110
 EXERCICE COMPTABLE : REC DES VARIATIONS
 EXERCICE COMPTABLE : 2022
BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
 Arrêtée à la date du 31/12/2022

264100 - DIMON - Exercice 2022

de	Libellé de compte	Solde de début		Opérations au cours de l'exercice		Solde de fin		Débit	Crédit
		solde	solde	solde	solde	solde	solde		
4764	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4765	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4766	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4767	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4768	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4769	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4770	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4771	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4772	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4773	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4774	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4775	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4776	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4777	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4778	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4779	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4780	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4781	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4782	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4783	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4784	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4785	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4786	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4787	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4788	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4789	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4790	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4791	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4792	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4793	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4794	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4795	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4796	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4797	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4798	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4799	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4800	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	

Pf COLLECTE DE PAGES COMPTABLES : 1000110
 EXERCICE COMPTABLE : REC DES VARIATIONS
 EXERCICE COMPTABLE : 2022
BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
 Arrêtée à la date du 31/12/2022

264100 - DIMON - Exercice 2022

de	Libellé de compte	Solde de début		Opérations au cours de l'exercice		Solde de fin		Débit	Crédit
		solde	solde	solde	solde	solde	solde		
4799	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4800	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4801	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4802	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4803	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4804	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4805	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4806	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4807	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4808	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4809	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4810	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4811	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4812	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4813	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4814	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4815	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4816	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4817	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4818	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4819	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4820	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4821	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4822	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4823	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4824	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4825	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4826	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4827	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4828	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4829	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	
4830	1200	1,43	1,43	3,61	3,61			1,60	

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
 Reçu le 27/09/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
 Arrêtée à la date du 31/12/2022

N° de compte	Libellé des comptes	Solde d'ouverture		Solde de clôture		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6100	Chèques en banque	2 329,13		2 329,13		2 329,13	
6101	Comptes de banque	3 644,85		3 644,85		3 644,85	
6102	Comptes de banque	64,34		64,34		64,34	
6103	Comptes de banque	79,93		79,93		79,93	
6104	Comptes de banque	982,76		982,76		982,76	
6105	Comptes de banque	3 464,54		3 464,54		3 464,54	
6106	Comptes de banque	41,96		41,96		41,96	
6107	Comptes de banque	6 304,29		6 304,29		6 304,29	
6108	Comptes de banque	6 304,25		6 304,25		6 304,25	
6109	Comptes de banque	6 304,25		6 304,25		6 304,25	
6110	Comptes de banque	6 304,25		6 304,25		6 304,25	
6111	Comptes de banque	37 897,90		37 897,90		37 897,90	
6112	Comptes de banque	37 897,90		37 897,90		37 897,90	
6113	Comptes de banque	10 048,77		10 048,77		10 048,77	
Total							

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
 Arrêtée à la date du 31/12/2022

N° de compte	Libellé des comptes	Solde d'ouverture		Solde de clôture		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6100	Chèques en banque	10 297,49		10 297,49		10 297,49	
6101	Comptes de banque	3 729,96		3 729,96		3 729,96	
6102	Comptes de banque	3 051,00		3 051,00		3 051,00	
6103	Comptes de banque	464,24		464,24		464,24	
6104	Comptes de banque	2 432,84		2 432,84		2 432,84	
6105	Comptes de banque	37 971,68		37 971,68		37 971,68	
6106	Comptes de banque	2 379,00		2 379,00		2 379,00	
6107	Comptes de banque	2 379,00		2 379,00		2 379,00	
6108	Comptes de banque	2 379,00		2 379,00		2 379,00	
6109	Comptes de banque	2 379,00		2 379,00		2 379,00	
6110	Comptes de banque	3 694,17		3 694,17		3 694,17	
6111	Comptes de banque	9 431,71		9 431,71		9 431,71	
6112	Comptes de banque	446,46		446,46		446,46	
Total							

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
 Reçu le 27/09/2023

BALANCE REPLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
 Arrêté à la date du 31/12/2022

BALANCE REPLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE
 Arrêté à la date du 31/12/2022

N° de compte	Libellé de compte	Solde d'ouverture		Déplacements		Solde de clôture	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6013	Impôts sur les bénéfices	1 345,44				1 345,44	
6014	Impôts sur les produits	18 421,70				18 421,70	
6015	Impôts sur les plus-values						
6016	Impôts sur les bénéfices						
6017	Impôts sur les produits						
6018	Impôts sur les plus-values						
6019	Impôts sur les bénéfices						
6020	Impôts sur les produits						
6021	Impôts sur les plus-values						
6022	Impôts sur les bénéfices						
6023	Impôts sur les produits						
6024	Impôts sur les plus-values						
6025	Impôts sur les bénéfices						
6026	Impôts sur les produits						
6027	Impôts sur les plus-values						
6028	Impôts sur les bénéfices						
6029	Impôts sur les produits						
6030	Impôts sur les plus-values						
6031	Impôts sur les bénéfices						
6032	Impôts sur les produits						
6033	Impôts sur les plus-values						
6034	Impôts sur les bénéfices						
6035	Impôts sur les produits						
6036	Impôts sur les plus-values						
6037	Impôts sur les bénéfices						
6038	Impôts sur les produits						
6039	Impôts sur les plus-values						
6040	Impôts sur les bénéfices						
6041	Impôts sur les produits						
6042	Impôts sur les plus-values						
6043	Impôts sur les bénéfices						
6044	Impôts sur les produits						
6045	Impôts sur les plus-values						
6046	Impôts sur les bénéfices						
6047	Impôts sur les produits						
6048	Impôts sur les plus-values						
6049	Impôts sur les bénéfices						
6050	Impôts sur les produits						
6051	Impôts sur les plus-values						
6052	Impôts sur les bénéfices						
6053	Impôts sur les produits						
6054	Impôts sur les plus-values						
6055	Impôts sur les bénéfices						
6056	Impôts sur les produits						
6057	Impôts sur les plus-values						
6058	Impôts sur les bénéfices						
6059	Impôts sur les produits						
6060	Impôts sur les plus-values						
6061	Impôts sur les bénéfices						
6062	Impôts sur les produits						
6063	Impôts sur les plus-values						
6064	Impôts sur les bénéfices						
6065	Impôts sur les produits						
6066	Impôts sur les plus-values						
6067	Impôts sur les bénéfices						
6068	Impôts sur les produits						
6069	Impôts sur les plus-values						
6070	Impôts sur les bénéfices						
6071	Impôts sur les produits						
6072	Impôts sur les plus-values						
6073	Impôts sur les bénéfices						
6074	Impôts sur les produits						
6075	Impôts sur les plus-values						
6076	Impôts sur les bénéfices						
6077	Impôts sur les produits						
6078	Impôts sur les plus-values						
6079	Impôts sur les bénéfices						
6080	Impôts sur les produits						
6081	Impôts sur les plus-values						
6082	Impôts sur les bénéfices						
6083	Impôts sur les produits						
6084	Impôts sur les plus-values						
6085	Impôts sur les bénéfices						
6086	Impôts sur les produits						
6087	Impôts sur les plus-values						
6088	Impôts sur les bénéfices						
6089	Impôts sur les produits						
6090	Impôts sur les plus-values						
6091	Impôts sur les bénéfices						
6092	Impôts sur les produits						
6093	Impôts sur les plus-values						
6094	Impôts sur les bénéfices						
6095	Impôts sur les produits						
6096	Impôts sur les plus-values						
6097	Impôts sur les bénéfices						
6098	Impôts sur les produits						
6099	Impôts sur les plus-values						
6100	Impôts sur les bénéfices						

N° de compte	Libellé de compte	Solde d'ouverture		Déplacements		Solde de clôture	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6101	Impôts sur les bénéfices	1 345,44				1 345,44	
6102	Impôts sur les produits	18 421,70				18 421,70	
6103	Impôts sur les plus-values						
6104	Impôts sur les bénéfices						
6105	Impôts sur les produits						
6106	Impôts sur les plus-values						
6107	Impôts sur les bénéfices						
6108	Impôts sur les produits						
6109	Impôts sur les plus-values						
6110	Impôts sur les bénéfices						
6111	Impôts sur les produits						
6112	Impôts sur les plus-values						
6113	Impôts sur les bénéfices						
6114	Impôts sur les produits						
6115	Impôts sur les plus-values						
6116	Impôts sur les bénéfices						
6117	Impôts sur les produits						
6118	Impôts sur les plus-values						
6119	Impôts sur les bénéfices						
6120	Impôts sur les produits						
6121	Impôts sur les plus-values						
6122	Impôts sur les bénéfices						
6123	Impôts sur les produits						
6124	Impôts sur les plus-values						
6125	Impôts sur les bénéfices						
6126	Impôts sur les produits						
6127	Impôts sur les plus-values						
6128	Impôts sur les bénéfices						
6129	Impôts sur les produits						
6130	Impôts sur les plus-values						
6131	Impôts sur les bénéfices						
6132	Impôts sur les produits						
6133	Impôts sur les plus-values						
6134	Impôts sur les bénéfices						
6135	Impôts sur les produits						
6136	Impôts sur les plus-values						
6137	Impôts sur les bénéfices						
6138	Impôts sur les produits						
6139	Impôts sur les plus-values						
6140	Impôts sur les bénéfices						
6141	Impôts sur les produits						
6142	Impôts sur les plus-values						
6143	Impôts sur les bénéfices						
6144	Impôts sur les produits						
6145	Impôts sur les plus-values						
6146	Impôts sur les bénéfices						
6147	Impôts sur les produits						
6148	Impôts sur les plus-values						
6149	Impôts sur les bénéfices						
6150	Impôts sur les produits						
6151	Impôts sur les plus-values						
6152	Impôts sur les bénéfices						
6153	Impôts sur les produits						
6154	Impôts sur les plus-values						
6155	Impôts sur les bénéfices						
6156	Impôts sur les produits						
6157	Impôts sur les plus-values						
6158	Impôts sur les bénéfices						
6159	Impôts sur les produits						
6160	Impôts sur les plus-values						
6161	Impôts sur les bénéfices						
6162	Impôts sur les produits						
6163	Impôts sur les plus-values						
6164	Impôts sur les bénéfices						
6165	Impôts sur les produits						
6166	Impôts sur les plus-values						
6167	Impôts sur les bénéfices						
6168	Impôts sur les produits						
6169	Impôts sur les plus-values						
6170	Impôts sur les bénéfices						

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
Reçu le 27/09/2023



Annexe à la délibération N°C20230405_028

BUDGET GENERAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2022



Rapport de présentation du compte administratif 2022

SOMMAIRE :

- 1_ Introduction
- 2_ Résultat du compte administratif 2022
- 3_ Section de fonctionnement
- 4_ Section d'investissement

1. Introduction

En introduction, nous pouvons rappeler que le budget général porte les dépenses de fonctionnement des services supports du Syndicat composés :

- De la direction générale,
- Des affaires générales : finances, commande publique/affaires juridiques et secrétariat général,
- Des ressources humaines,
- Du service communication, depuis le 1^{er} janvier 2022.

Mais également celles de l'exécutif composé du Président et de 6 Vice-Présidents.

2. Résultats du compte administratif 2022 :

La balance ci-dessous, qui reprend les réalisations de l'année et les reports de l'année N-1, permet de constituer le résultat comptable de l'année 2022 :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	629 945,36 €	645 200,65 €	12 184,10 €
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	18 150,55 €	13 847,91 €	- 4 302,74 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	- €	3 071,10 €	
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	- €	33 133,69 €	
Total réalisations + reports	629 945,36 €	645 200,65 €	16 280,29 €
RESTES A REALISER A REPORTER	- €	- €	- €
RESULTAT CUMULE			
Section de fonctionnement	629 945,36 €	645 200,65 €	15 255,29 €
Section d'investissement	18 150,55 €	46 781,50 €	27 630,95 €
TOTAL CUMULE	648 095,91 €	690 982,15 €	42 886,24 €

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_05-D
Reçu le 27/09/2023

3_ Section de fonctionnement :

Comme envisagé au stade du budget, les DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ont connu une évolution en 2022, mais moindre qu'attendue, elles se sont élevées à 829 945,36 € (+ 47 k€ /CA 2021).

> Ce sont les charges de personnel qui ont enregistré la plus forte évolution passant de 451 182,92 € en 2021 à 496 493,55 € en 2022. Celle-ci fait suite à l'intégration au 1^{er} janvier du service communication qui était initialement porté par le budget gestion des déchets et au renforcement du service ressources humaines (1 agent).

> Les charges à caractère général ont également enregistré une progression : 82 408,36 € contre 69 850,29 € en 2021, suite au recours à un bureau de recrutement spécialisé pour le remplacement du Directeur Général des Services et de l'organisation d'un repas de fin d'année pour les agents du Syndicat. Celui-ci n'avait plus été organisé depuis la pandémie de COVID-19.

> Les charges de ~~position~~ courante se sont quant à elles abaissées à 37 204,96 € contre 51 706,32 € en 2021. Cela s'explique par le fait que le Syndicat n'a pas été redevable en 2022 de la contribution versée aux Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (10 582,50 € en 2021). Cette dernière varie chaque année en fonction des recrutements et/ou des achats effectués auprès d'ateliers spécialisés.

> Les dotations aux amortissements ont évolué de 10 332,79 € en 2021 à 13 647,81 € sous l'effet des derniers investissements réalisés.

3_ Section de fonctionnement (suite) :

> Les dépenses de fonctionnement de ce budget ont été couvertes à plus de 98 % par les contributions des deux budgets annexes (gestion des déchets et travaux publics). Elles se sont élevées en 2022 à 620 383,39 €.

> Diverses recettes ont également été enregistrées, à hauteur de 21 746,16 € :

- 13 848,42 € de remboursements liés au recrutement d'un agent en contrat aidé (services RH),
- 7 685,04 € issus des revenus de la location d'un bâtiment appartenant au SIMER,
- 212,70 € de divers autres produits.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et du PROJET de BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Table with columns: MSA, Chapitre / Article, Désignation, 2021, 2022, 2023, Total. Rows include categories like 'Charges de personnel', 'Frais de fonctionnement', 'Frais de déplacement', etc.

4. Section d'investissement :

Concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 18 150,55 €, dont :

- > 12 345,06 € correspondant aux restes à réaliser de l'année 2021,
> 5 805,49 € pour l'achat de matériels informatiques et logiciels.

Elles ont été financées par les dotations aux amortissements à hauteur de 13 847,81 € et les excédents reportés.

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056

Reçu le 27/09/2023

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
Reçu le 27/09/2023

Annexe à la délibération N°C20230405_028

BUDGET GENERAL

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapport du budget primitif 2023

SOMMAIRE :

- 1_ Vue générale du projet de budget 2023
- 2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement
- 3_ Présentation des investissements projetés pour 2023

AR Prefecture



1_ Vue générale du projet de budget 2023 :

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibrerait à 701 064 €, dont 15 255,29 € d'excédent reporté (002), soit une évolution de 4 % par rapport au BP 2022 (+ 30k €).

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibrerait à hauteur de 45 474,95 €, dont 27 630,95 € d'excédent reporté (001).

VOTE	Credits de fonctionnement votés	DEPENSES	RECETTES
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	- €	15 255,29 €
	Total 1_ section d'exploitation	701 064,00 €	701 064,00 €
VOTE	Credits d'investissement votés	DEPENSES	RECETTES
REPORTS	001_Résultat d'investissement reporté	- €	- €
	Total 2_ section d'investissement	45 474,95 €	45 474,95 €
	TOTAL BUDGET 2023 (1 + 2)	746 538,95 €	746 538,95 €



2_ Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement :

Avant-propos : Depuis le 1^{er} janvier 2023, le budget général est régi par le référentiel M57. La nomenclature fonctionnelle du référentiel M57 intègre des éléments issus des instructions M14, M52 et M71. Un travail de transposition a été mené par l'ordonnateur afin d'intégrer les nouveaux comptes.

En dépenses et en comparaison avec le BP 2022 :

- Les charges à caractère général (chap. 011) connaissent l'évolution la plus importante, passant ainsi de 87 700 € à 108 000 €. Celle-ci s'explique principalement en raison :
 - Du recours à un nouveau bureau de recrutement pour le poste de Directeur Général des Services,
 - De la revalorisation de la contribution versée à l'AT de la Vienne dans le cadre de la maintenance Informatique,
 - De la participation du SIMER au frais de formation de l'alternant en communication.
- Les charges de personnel (chap. 012) sont estimées à 513 500 €, soit en baisse de 6,5 k€ sous l'effet du passage à la M57 régularisant ainsi l'affectation entre les charges de personnel et celles des élus.
- Les charges de gestion courante (chap. 65) seraient en hausse de 11 k€, passant de 49 k€ à 60,5 k€ en raison de la régularisation citée ci-dessus et de l'estimation de la contribution qui sera à verser aux Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- Les dotations aux amortissements (chap. 042) subiraient quant à elles une hausse sous l'effet des derniers investissements réalisés, soit 17 844€ (+ 4 k€/BP 2022).

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056 DE
Reçu le 27/09/2023

2. Prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement :

En recettes, le projet de budget est construit sur les prévisions suivantes :

- Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets (gestion des déchets & travaux publics) au titre des charges de personnels (services supports) et des autres charges de fonctionnement à hauteur de 673 988,71 €.
- Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat : 8 330 €.
- L'excédent de fonctionnement reporté de 15 265,29 €.

3. Présentation des investissements projetés pour 2023 :

Concernant la section d'investissement pour 2023, les dotations aux amortissements (17 844 €) et les excédents reportés (27 630,85 €) permettraient d'autofinancer les acquisitions projetées, à savoir :

- L'acquisition d'un logiciel métier centralisée pour assurer la gestion des Ressources Humaines et répondre aux spécificités du Syndicat (agents de la fonction publique territoriale et agents de droit privé) pour 40 974,95€ et les frais d'études qui seraient liés pour 1000 € : 41 974,95 €,
- Le renouvellement de matériels informatiques : 1 500 €,
- L'acquisition de mobiliers : 1 000 €,
- Divers petits investissements : 1 000 €.

086-2586004 - 2022-22909
Reçu le 27/09/2023

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et du PROJET de BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Table with columns: 2021, 2022, 2023, COMPTES ADMINISTRATIFS, BUDGETS. Rows include categories like 'Dépense générale', 'Régime indemnitaire', 'Frais de fonctionnement', etc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECEPTELS

Table with columns: 2021, 2022, 2023, COMPTES ADMINISTRATIFS, BUDGETS. Rows include categories like 'Cotisations', 'Subventions', 'Produits de participations', etc.

Table with columns: 2021, 2022, 2023, COMPTES ADMINISTRATIFS, BUDGETS. Rows include categories like 'Rémunération', 'Missions', 'Frais de déplacements', etc.

Table with columns: 2021, 2022, 2023, COMPTES ADMINISTRATIFS, BUDGETS. Rows include categories like 'Autres dépenses', 'Droits d'adhésion', 'Autres dépenses de fonctionnement'.

AR Prefecture

SECTION 011 - VESTISSEMENT/DEPENSES

Chiffres Années	EXPENSES ADMINISTRATIVES		BUDGETS	
	2021	2022	2022	2023
01	1 418 832 €	1 373 423 €	1 418 832 €	1 418 832 €
02	- €	- €	0 €	0 €
03	1 418 832 €	1 373 423 €	1 418 832 €	1 418 832 €
04	18 448 248 €	18 476 831 €	15 796 234 €	40 874 310 €
05	8 301 075 €	12 085 831 €	22 878 024 €	1 560 368 €
103	2 287 711 €	4 491 000 €	12 533 024 €	1 560 368 €
104	- €	- €	8 891 000 €	1 000 000 €
108	- €	- €	1 500 000 €	1 000 000 €
109	- €	- €	1 181 024 €	- €
110	- €	- €	- €	- €
111	- €	- €	- €	- €
112	17 866 534 €	18 156 556 €	46 791 556 €	48 434 678 €
113	- €	- €	- €	- €
114	- €	- €	- €	- €
115	- €	- €	- €	- €
116	- €	- €	- €	- €
117	- €	- €	- €	- €
118	- €	- €	- €	- €
119	- €	- €	- €	- €
120	- €	- €	- €	- €
121	- €	- €	- €	- €
122	- €	- €	- €	- €
123	- €	- €	- €	- €
124	- €	- €	- €	- €
125	- €	- €	- €	- €
126	- €	- €	- €	- €
127	- €	- €	- €	- €
128	- €	- €	- €	- €
129	- €	- €	- €	- €
130	- €	- €	- €	- €
131	- €	- €	- €	- €
132	- €	- €	- €	- €
133	- €	- €	- €	- €
134	- €	- €	- €	- €
135	- €	- €	- €	- €
136	- €	- €	- €	- €
137	- €	- €	- €	- €
138	- €	- €	- €	- €
139	- €	- €	- €	- €
140	- €	- €	- €	- €
141	- €	- €	- €	- €
142	- €	- €	- €	- €
143	- €	- €	- €	- €
144	- €	- €	- €	- €
145	- €	- €	- €	- €
146	- €	- €	- €	- €
147	- €	- €	- €	- €
148	- €	- €	- €	- €
149	- €	- €	- €	- €
150	- €	- €	- €	- €
151	- €	- €	- €	- €
152	- €	- €	- €	- €
153	- €	- €	- €	- €
154	- €	- €	- €	- €
155	- €	- €	- €	- €
156	- €	- €	- €	- €
157	- €	- €	- €	- €
158	- €	- €	- €	- €
159	- €	- €	- €	- €
160	- €	- €	- €	- €
161	- €	- €	- €	- €
162	- €	- €	- €	- €
163	- €	- €	- €	- €
164	- €	- €	- €	- €
165	- €	- €	- €	- €
166	- €	- €	- €	- €
167	- €	- €	- €	- €
168	- €	- €	- €	- €
169	- €	- €	- €	- €
170	- €	- €	- €	- €
171	- €	- €	- €	- €
172	- €	- €	- €	- €
173	- €	- €	- €	- €
174	- €	- €	- €	- €
175	- €	- €	- €	- €
176	- €	- €	- €	- €
177	- €	- €	- €	- €
178	- €	- €	- €	- €
179	- €	- €	- €	- €
180	- €	- €	- €	- €
181	- €	- €	- €	- €
182	- €	- €	- €	- €
183	- €	- €	- €	- €
184	- €	- €	- €	- €
185	- €	- €	- €	- €
186	- €	- €	- €	- €
187	- €	- €	- €	- €
188	- €	- €	- €	- €
189	- €	- €	- €	- €
190	- €	- €	- €	- €
191	- €	- €	- €	- €
192	- €	- €	- €	- €
193	- €	- €	- €	- €
194	- €	- €	- €	- €
195	- €	- €	- €	- €
196	- €	- €	- €	- €
197	- €	- €	- €	- €
198	- €	- €	- €	- €
199	- €	- €	- €	- €
200	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	17 866 534 €	18 156 556 €	46 791 556 €	48 434 678 €

SECTION 011 - VESTISSEMENT/RECETTES

Chiffres Années	EXPENSES ADMINISTRATIVES		BUDGETS	
	2021	2022	2022	2023
01	33 088 811 €	- €	32 133 654 €	27 837 442 €
02	- €	- €	- €	- €
03	- €	- €	- €	- €
04	- €	- €	- €	- €
05	- €	- €	- €	- €
103	19 322 718 €	17 847 831 €	15 842 000 €	17 844 200 €
104	140 100 €	896 000 €	667 200 €	1 490 400 €
105	7 079 200 €	7 079 200 €	7 079 400 €	7 079 300 €
106	2 011 140 €	5 471 831 €	5 877 000 €	8 424 800 €
107	171 350 €	833 000 €	800 000 €	849 300 €
TOTAL GENERAL	44 391 311 €	13 647 831 €	48 773 254 €	48 474 950 €



PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2023	MOUVEMENTS AU 01.07.2023	POSTES AU 01.07.2023
LEZARDIENS MUNICIPAUX			
Collège B	1		1
Recruteur Principal 2 ^e classe			
Collège C	3		3
Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	3		3
Agent de Nettoyage Municipal	2		2
Agent de Nettoyage	17	+4	21
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} d	0	+2	2
Adjoint Technique Principal 2 ^e d	20	+1.00-4	20
Adjoint Technique Principal 3 ^e d	5	-2	3
Adjoint Technique	3	-1	2
Sous-total / 1	57	0	57

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
 Reçu le 27/09/2023

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2023	MOUVEMENTS AU 01.07.2023	POSTES AU 01.07.2023
17 AGENTS PUBLICS			
Adjoint Administratif/Principal 1 ^{er} classe	0	+1	1
Adjoint Administratif/Principal 2 ^{ème} classe	1	-1	0
Agent de Maintenance	1		1
Agent de Nettoyage	1		1
Adjoint Technique 3 ^{ème} classe	7		7
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1		1
Adjoint Technique	3		3
Sous-total / 8	14	0	14
27 CD			
Superviseur	1		1
Sous-total / 2	1	0	1
TOTAL	15	0	15

POUR INFORMATION

17 CD TRANSIGÉANTS	
CD - Cadre : Responsable de Pôle TRAVAUX PUBLICS	1
CD - Cadre : Chef de Service et Travail	1
CD - ETAM : Technicien BE	1
CD - Ouvriers : Chef d'Atelier	3
CD - Ouvriers : Ouvrier Préparateur	7
CD - Ouvriers : Mobilisation	1
Contrat A166 - PEC	1
Sous-total / 3	15
TOTAL GENERAL	30

POUR INFORMATION

17 COLLABORATEURS		
CD - Administrateur		1
DIRECTION PROJETS		
CD - Directrice Projets et Mobilisation des Territoires		1
CD - Chef de Projets - Prévention des déchets		1
CD - Gestionnaire REOM		4
CD - Responsable service Prévention		2
CD - Assistante Prévention		1
CD - Chargée de la démarche ET		1
DIRECTION EXPLOITATION		
CD - Directeur (Technicien) Collecte et Traitement		1
CD - Chef de Service (Assurances - Bureaux - Technique)		3
CD - Assistant Administratif		1
CD - Agent Qualité de Maintenance		3
CD - Conducteur matériel de collecte, d'embarquement, de traitement		22
CD - Conducteur d'engin de traitement des déchets		1
CD - Agent de factuel, de réception en déchèteries		5
Sous-total / 2		67
17 CD		
CD - Equipier de collecte		2
CD - Agent de déchèterie		1
CD - Agent centre de tri		16
Paramaire Emploi Compétence 35 h		4
Paramaire Emploi Compétence 32 h 30 mn (1)		10
Agent Prévention		1
Sous-total / 3		34
TOTAL GENERAL COLLABORATEURS		101
PROJET DE CRÉATION DE CD		
CD Administratif - crédits de collecte		2
TOTAL		2

➔ BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 01.07.2023	POSTES POURVUS AU 01.07.2023
POSTES VACANTS			
Agents A			
Attaché Principal	1		0
Attaché	1		1
Collaborateur B			
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1		1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1		1
Rédacteur	1		1
Collaborateur C			
Agent Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1		1
Agent Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1		1
Agent Administratif	1		1
Agents Non Titulaires			
Collaborateur A			
Directeur Général des Services : 2 à 37 000 habitants	1		0
Attaché	1		0
Apprenti Principal	1		0
Apprenti	1		0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1		0
Collaborateur C			
Agent Administratif	1		1
Agent Administratif	1		1
TOTAL	15	0	9

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_056-DE
Reçu le 27/09/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 21 septembre 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230921_057 : Modification du périmètre Syndical - Adhésion de la Commune de Concremiers à la mission Travaux Publics

Date de la convocation : 15 septembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Date d'affichage : 27 septembre 2023	Nombre de présents : 39	Contre :
Secrétaire de séance : Alain GUILLON	Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Secrétaire auxiliaire Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 39	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 15 septembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUDOUX François – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNEAU Olivier – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – COUEGNAS Liliane – DELLIERE Nicolas – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – MAGNON Bernadette – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PEYRAT Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – SIROT Dominique – TANGUY Jacques – VARESCON Chantal – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_057-DE
Reçu le 27/09/2023

**N° C20230921_057 : Modification du périmètre Syndical –
Adhésion de la Commune de Concremiers à la mission Travaux Publics**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment son article 7.2 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Concremiers en date du 22 février 2023.

Le Président présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 22 février 2023, **la Commune de Concremiers (36) a sollicité son adhésion au Syndicat**. Celle-ci est notamment motivée par une volonté de recourir au service de balayage de la voirie proposé par le service travaux publics.

Cette adhésion permettra également à la Commune de recourir à l'ensemble des services et compétences du Syndicat en matière d'ingénierie et de réalisation de travaux publics.

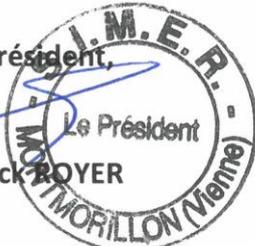
Elle sera représentée au sein du Collège « travaux publics » et de l'Assemblée générale, par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **de se prononcer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés sur l'adhésion de la Commune de Concremiers aux missions et compétences définies à l'article 2.1 des statuts du Syndicat ;**
- **de rappeler que l'adhésion ne sera effective qu'après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du Syndicat.**

Le Président,

Le Président
Patrick BOYER



AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_057-DE
Reçu le 27/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023/010

Nombre de conseillers :	
En exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Votants	12

L'an deux mil vingt-trois, Le 22 février, le Conseil Municipal de la commune de CONCREMIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel DEJOLLAT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/02/2023

Présents : Mmes et MM. DEJOLLAT Daniel, ARNOUX Jean-Pierre, BUDZINSKI Françoise, CORRE Valérie, BUSSEAU Frédéric, GAILLARD Benoît, LACOMBE Hugues, PEROT Pascal, PESSIONE

Alain, RABUSSIER Delphine, THORPE William.

Absents excusés : BERGERE Lauriane, ROUMAIN Bénédicte (procuration à Françoise BUDZINSKI),

Absent : DUBOIS Guillaume, MOREAU Marie,

Secrétaire de séance : PESSIONE Alain

Intégration au SIMER de Montmorillon - 31 rue des Clavières - BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX

Monsieur le Maire demande aux élus de prendre une décision concernant le balayage des caniveaux du bourg et des hameaux pour palier au départ en retraite d'un des employés municipaux.

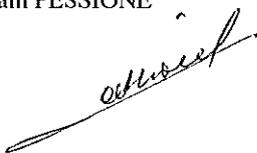
Le Maire présente l'étude de prestation de balayage reçue suite au rendez-vous avec le responsable du pôle travaux du SIMER le 14 février 2023.

Il propose de faire intervenir le SIMER sur la commune 2 fois par mois et à la demande en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour intégrer le SIMER de Montmorillon et signer la convention pour le balayage de la voirie 2 fois par mois et à la demande si nécessaire.

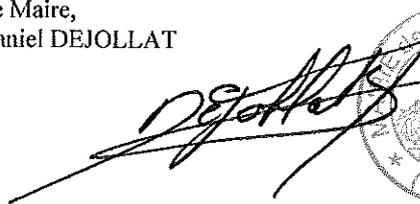
Le Secrétaire
Alain PESSIONE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Daniel DEJOLLAT




AR Prefecture

Certifié exécutoire

086-25860 Transmis en Sous-préfecture le 21/03/2023
Reçu le 27/03/2023

Accusé de réception en préfecture
036-213600588-20230222-2023-010-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 21 septembre 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230921_058 : Représentation du SIMER au sein du GAL Sud Vienne

Date de la convocation : 15 septembre 2023 Date d'affichage : 27 septembre 2023 Secrétaire de séance : Alain GUILLON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 39 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 39	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	--

Le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 15 septembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUDOUX François – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNEAU Olivier – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – COUEGNAS Liliane – DELLIÈRE Nicolas – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – MAGNON Bernadette – MARTIN Christophe – MARTINIÈRE Pierre – MASSONNET Laurent – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PEYRAT Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – SIROT Dominique – TANGUY Jacques – VARESCON Chantal – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_058-DE
Reçu le 27/09/2023

N° C20230921_058 : Représentation du SIMER au sein du GAL Sud Vienne

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Concremiers en date du 22 février 2023.

Le Président présente le rapport suivant :

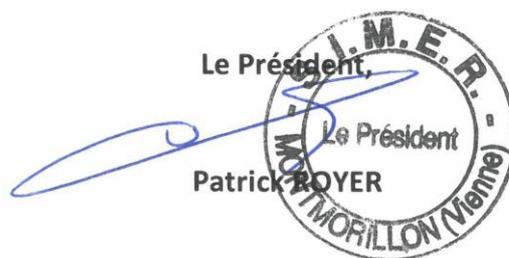
Il est indiqué à l'Assemblée Générale que le SIMER a été sollicité pour être représenté au sein du **GAL (Groupe d'Action Locale) Sud Vienne** dans le cadre de son expertise environnementale.

Il conviendrait donc de procéder à la désignation d'un représentant du SIMER pour siéger au GAL Sud Vienne, qui est notamment en charge d'accompagner les porteurs de projets pour obtenir une subvention au titre de LEADER sur le territoire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Comité décide de :

- désigner Monsieur Frédéric TEXIER comme représentant du SIMER pour siéger au GAL Sud Vienne.

Le Président,
Le Président
Patrick BOYER



AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_058-DE
Reçu le 27/09/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 21 septembre 2023 Assemblée Générale

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20230921_059 : Modification du tableau des effectifs

Date de la convocation : 15 septembre 2023 Date d'affichage : 27 septembre 2023 Secrétaire de séance : Alain GUILLON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 193 Nombre de présents : 39 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 39	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	--

Le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 15 septembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUDOUX François – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNEAU Olivier – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – COUEGNAS Liliane – DELLIERE Nicolas – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – MAGNON Bernadette – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PEYRAT Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – SIROT Dominique – TANGUY Jacques – VARESCON Chantal – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_059-DE
Reçu le 27/09/2023

N° C20230921_059 : Modification du tableau des effectifs

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Concernant le poste de chargé(e) de la commande publique et après deux appels à candidatures infructueux, il avait été décidé de réorienter le recrutement vers un poste d'assistante administrative qualifiée, avec en parallèle une réorganisation interne du pôle des affaires générales.

Pour ce recrutement, le SIMER a été destinataire d'une trentaine de candidatures. Après une pré-sélection de 6 candidates et à leur audition, le choix s'est orienté sur un profil disposant de plusieurs années d'expériences dans la fonction publique en qualité d'adjoint administratif au sein des services d'une Commune.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif statutaire à temps plein et la suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2023 :**

GRADES	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 01.10.2023	POSTES POURVUS au 01.10.2023
AGENTS TITULAIRES			
Catégorie A			
Attaché Principal	1	0	0
Attaché	1	0	1
Catégorie B			
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
Catégorie C			
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Adjoint Administratif	1	+ 1	2
AGENTS NON-TITULAIRES			
Catégorie A			
Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants	1	0	0
Attaché	1	0	0
Ingénieur Principal	1	0	1
Ingénieur	1	0	0
Rédacteur Principal 2^{ème} classe	1	- 1	/
Catégorie C			
Adjoint Administratif	1	0	1
Apprenti	1	0	1
TOTAL	15	0	11

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_059-DE
Reçu le 27/09/2023

SIMER / Assemblée Générale du 21/09/2023 –
Délibération n°C20230921_059

Le Président,

Le Président
Patrick ROYER




PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

➔ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.07.2023	POSTES POURVUS
1 / AGENTS TITULAIRES		
Catégorie B		
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1	1
Catégorie C		
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	3	3
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	3	3
<i>Agent de Maîtrise</i>	2	2
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	21	21
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ème} cl – 31/35</i>	2	2
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	20	20
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl – 31/35</i>	3	3
<i>Adjoint Technique</i>	2	2
Sous-total / 1	57	57

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_059-DE
Reçu le 27/09/2023

POUR INFORMATION

2 / CONTRATS DROIT PRIVE	
CDI – Animateur QHSE	1
DIRECTION PROJETS	
CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires	1
CDI – Chef de Projets – Prévention des déchets	1
CDI – Gestionnaire REOM	4
CDI – Responsable service Prévention	1
CDI – Animatrice Prévention	2
CDD – Chargée de la démarche EIT	1
DIRECTION EXPLOITATION	
CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement	1
CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)	3
CDI – Assistante Administrative	1
CDI - Agent Qualifié de Maintenance	3
CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage	22
CDI - Conducteur d'engin d'équipement de traitement des déchets	1
CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries	5
Sous-total / 2	47
3 / CONTRATS AIDES et CDD	
CDD – Equipier de collecte	2
CDD – Agent de déchèterie	1
CDD – Agent centre de tri	16
Parcours Emploi Compétence 35 h	4
Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn (tri)	10
Apprenti (mécanique)	1
Sous-total / 3	34
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	138

PROJET RI – 1^{er} semestre 2023	
CDD Administratif – circuits de collecte	2
TOTAL	2

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_059-DE
Reçu le 27/09/2023

➔ BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.07.2023	POSTES POURVUS
1 / AGENTS TITULAIRES		
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	1	1
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	1	1
<i>Agent de Maîtrise</i>	1	1
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	7	7
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	1	1
<i>Adjoint Technique</i>	3	3
Sous-total / 1	14	14
2 / CDI FPT		
<i>Ingénieur</i>	1	1
Sous-total / 2	1	1
TOTAL	15	15

POUR INFORMATION

3 / CONTRATS DROIT PRIVE	
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle TRAVAUX PUBLICS</i>	1
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – ETAM : Technicien BE</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : chef d'équipe</i>	3
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	7
<i>CDI – Ouvriers : mécanicien</i>	1
<i>Contrat Aidé – PEC</i>	1
Sous-total / 3	15
TOTAL GENERAL	30

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_059-DE
Reçu le 27/09/2023

➔ BUDGET GENERAL

GRADES	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 01.10.2023	POSTES POURVUS au 01.10.2023
AGENTS TITULAIRES			
Catégorie A			
<i>Attaché Principal</i>	1	0	0
<i>Attaché</i>	1	0	1
Catégorie B			
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	1	0	1
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	1	0	1
<i>Rédacteur</i>	1	0	1
Catégorie C			
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	1	0	1
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	1	0	1
Adjoint Administratif	1	+ 1	2
AGENTS NON-TITULAIRES			
Catégorie A			
<i>Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants</i>	1	0	0
<i>Attaché</i>	1	0	0
<i>Ingénieur Principal</i>	1	0	1
<i>Ingénieur</i>	1	0	0
Rédacteur Principal 2^{ème} classe	1	- 1	/
Catégorie C			
<i>Adjoint Administratif</i>	1	0	1
<i>Apprenti</i>	1	0	1
TOTAL	15	0	11

AR Prefecture

086-258600493-20230921-C20230921_059-DE
Reçu le 27/09/2023